



Renseignements sur la demande 2021

(5 pages)

Veillez lire tous les renseignements importants ci-dessous avant de remplir le formulaire de demande. **À noter que des changements ont été apportés au formulaire de demande, aux renseignements et aux modalités et conditions de 2020.**

Le marché en soirée de la garnison pourrait faire l'objet d'autres restrictions en matière de santé publique et de sécurité ou de fermetures pendant la saison 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. Tourisme Fredericton et la Ville de Fredericton continueront de collaborer avec les responsables locaux de la santé publique, Travail sécuritaire NB et les autorités locales pour prendre des décisions coordonnées et fournir régulièrement des informations à jour aux participants, aux clients et au personnel.

La saison 2021 se déroulera sur 12 jeudis, du 24 juin au 9 septembre, de 16 h 30 à 21 h comme d'habitude. Le marché du jeudi 1^{er} juillet pourrait être annulé à une date ultérieure s'il y a des conflits avec d'autres festivités.

Le marché en soirée de la garnison vise à mettre en valeur la diversité et l'esprit créatif de notre collectivité en proposant des objets artisanaux produits et conçus localement, ainsi que des produits faits à la main ou fabriqués par des artisans du monde entier. Nous espérons y voir :

- des artistes, des créateurs et des artisans;
- des produits artisanaux importés;
- des mets créatifs et ethniques;
- des cidres de microbrasserie, de l'hydromel et des vins locaux;
- de l'animation organisée par des attractions touristiques locales;
- des confitures, gelées, conserves et produits de boulangerie-pâtisserie;
- des fruits et légumes frais;
- des artistes de rue;
- des camions-restaurants et des remorques;
- et bien plus!

Vous trouverez ci-dessous les modalités et conditions pour participer au marché en soirée de la garnison. **En présentant votre demande, vous acceptez toutes les modalités et conditions énoncées ci-dessous et dans l'annexe A ci-jointe. Si un participant enfreint l'une ou l'autre des modalités et conditions, Tourisme Fredericton se réserve le droit de l'empêcher de participer dans l'avenir à tout autre marché en soirée de la garnison. Cette décision relève en dernier ressort du gestionnaire du marché en soirée de Tourisme Fredericton.**

MODALITÉS ET CONDITIONS

Le personnel de Tourisme Fredericton se réserve le droit de sélectionner les participants, de déterminer leur nombre, de déterminer leur emplacement et d'organiser leur participation au marché, à sa discrétion, afin d'assurer une diversité de styles et de produits.

Tourisme Fredericton fixera le nombre d'exploitants de camions-restaurants et de remorques et sélectionnera ces derniers en fonction des besoins du marché. Les exploitants de camions-restaurants et de remorques qui souhaitent participer au marché en soirée de la garnison doivent d'abord être inscrits sur la liste des fournisseurs de la Ville de Fredericton. **L'annexe B** du présent formulaire sert à s'inscrire sur la liste des exploitants de camions-restaurants et de remorques pouvant participer aux événements organisés par la Ville de Fredericton (y compris le marché en soirée de la garnison).

Tourisme Fredericton négociera plus particulièrement les contrats avec les entités qui assureront l'animation sur le site. Un nombre limité d'artistes ambulants sera autorisé, et ceux-ci seront choisis en fonction des besoins du marché, déterminés par Tourisme Fredericton, **et en fonction de la phase de rétablissement dans laquelle se trouve la zone 3 pendant la pandémie de COVID-19**. Les attractions touristiques et culturelles qui contribueront au dynamisme, à la participation et au divertissement sur les lieux pourront bénéficier d'un emplacement gratuit sur le site du marché.

Tourisme Fredericton limitera le nombre d'organismes sans but lucratif (non commerciaux) qui participeront chaque semaine. Il sera interdit, sauf pour l'achat de billets pour de futurs événements et de billets de loterie, de collecter des dons dans une cagnotte au stand de l'organisme ou en déambulant sur le site. Le PRINCIPAL impact visuel du stand d'un organisme sans but lucratif doit être l'événement sans but lucratif qu'il soutient et non l'entité commerciale qui l'appuie. Le marché se réserve le droit de retirer l'approbation de participer à l'avenir si ce n'est pas ainsi que l'organisme sans but lucratif est représenté.

Aucune activité politique ne sera permise au marché en soirée de la garnison.

Le personnel du marché s'efforcera d'attribuer un emplacement prévisible aux participants, mais certains déplacements seront inévitables. Tourisme Fredericton se réserve le droit d'attribuer les emplacements aux participants sur le site du marché là où il le juge approprié. Les participants n'ont pas l'exclusivité de leur emplacement et Tourisme Fredericton peut changer ce dernier d'une semaine à l'autre, à sa discrétion.

DATE LIMITE POUR PRÉSENTER LES DEMANDES

Camions-restaurants et remorques : La date limite pour présenter une demande est le **vendredi 30 avril 2021**. Une fois la demande approuvée, le paiement devra être effectué au plus tard le vendredi 28 mai 2021. Veuillez annexer aussi une photo de la cantine mobile à votre demande.

Tables pour la vente de nourriture : La date limite pour présenter une demande est le **vendredi 30 avril 2021**. Ces tables sont destinées aux participants qui vendent des aliments préparés et servis pendant le marché. Sont exclus de cette catégorie les boissons et les aliments déjà préparés ou emballés, comme les pâtisseries, les produits marinés, les boissons embouteillées ou « la vente au détail d'aliments et de boissons ». Une fois la demande approuvée, le paiement devra être effectué au plus tard le vendredi 28 mai 2021.

Tous les autres participants : La date limite pour la réception de la première série de demandes est le **vendredi 7 mai 2021**. Une fois la demande approuvée, le paiement devra être effectué au plus tard le vendredi 4 juin 2021.

S'il y a encore de la place après la première série de demandes, il est possible que nous en acceptions d'autres. Ce n'est pas garanti.

Les participants de la première série sont tenus de faire une demande pour un minimum de six semaines et, si elle est approuvée, de payer pour cette période. Tourisme Fredericton fixera le nombre de semaines pour les camions-restaurants et les remorques. Il se peut qu'une deuxième série de demandes pour au moins une semaine soit prise en considération, s'il reste des emplacements disponibles.

Deux participants au maximum peuvent partager un (1) emplacement type de 10 pi sur 10 pi, sous réserve de l'autorisation préalable du gestionnaire du marché en soirée. Des emplacements collectifs peuvent être envisagés au cas par cas, à la discrétion du gestionnaire du marché en soirée de la garnison.

FRAIS DES PARTICIPANTS

- 30 \$ par semaine (minimum de seize semaines) par emplacement type de 10 pi sur 10 pi pour la première série de demandes présentées par les participants de l'industrie de la vente au détail et des aliments et boissons.
- 60 \$ par semaine (minimum de seize semaines) par emplacement type de 10 pi sur 10 pi pour les participants utilisant une table pour la vente de nourriture (plutôt qu'un véhicule). **L'électricité est incluse.**
- 150 \$ par semaine pour un emplacement de dimension appropriée pour un camion-restaurant/une remorque. **L'électricité est incluse.**

Rabais pour les jeunes entrepreneurs* (**personnes de moins de 25 ans ou étudiants à temps plein; une photocopie d'une pièce d'identité est exigée lors de la présentation d'une demande**) :

- 25 \$ par semaine pour les particuliers par emplacement type de 10 pi sur 10 pi.
- 50 \$ par semaine par emplacement type de 10 pi sur 10 pi pour les participants utilisant une table pour la vente de nourriture (plutôt qu'un véhicule). **L'électricité est incluse.**
- 125 \$ par semaine pour un emplacement de dimension appropriée pour un camion-restaurant/une remorque. **L'électricité est incluse.**

*Les emplacements collectifs ne sont pas admissibles au tarif offert aux jeunes entrepreneurs.

Rabais pour les organismes sans but lucratif :

- 20 \$ par semaine.
- Ces organismes peuvent présenter une demande pour une ou deux semaines.

Rabais pour plusieurs emplacements types de 10 pi sur 10 pi :

- Un rabais de 5 \$ s'appliquera pour chaque emplacement type de 10 pi sur 10 pi supplémentaire réservé par le même participant. Deux emplacements types pour le même participant = 55 \$ par semaine.

Autres services (**VOIR L'ANNEXE A**) :

- 5 \$ par semaine, par prise de courant double de 120 volts (les participants doivent éclairer leur emplacement). Vous devez nous faire part de toutes vos exigences, sans quoi nous ne serons peut-être pas en mesure de vous alimenter en électricité.
- 5 \$ par semaine pour une table de 6 pi (selon le principe du premier arrivé, premier servi, jusqu'à épuisement des stocks)
- 10 \$ par semaine pour une tente avec auvent de 10 pi sur 10 pi, sans parois latérales ni poids de lestage (principe du premier arrivé, premier servi, jusqu'à épuisement des stocks)

POLITIQUE D'ANNULATION

À l'exception des participants qui auront profité du rabais pour plusieurs semaines, les participants auront jusqu'à **midi** le lundi de la semaine du marché pour annuler leur participation et obtenir le remboursement complet de leurs frais. Les participants qui annuleront leur participation le lundi après midi de la semaine du marché ou plus tard n'auront pas droit à un remboursement. **Les participants devront téléphoner au bureau du marché en soirée de la garnison (506-470-4701) ou lui envoyer un courriel (GarrisonNightMarket@Fredericton.ca) et informer les responsables qu'ils annulent leur participation, quelle que soit la date limite d'annulation pour obtenir un remboursement indiquée dans le formulaire de demande. Les participants qui ne se présentent pas après avoir réservé un emplacement et qui négligent d'en informer le gestionnaire du marché le jeudi avant 10 h ne seront pas autorisés à participer au marché dans l'avenir, quelle que soit leur situation au regard du paiement.**

RESPONSABILITÉS DES PARTICIPANTS

- Les participants doivent être installés et prêts à accueillir les clients avant 16 h 15.
- Il incombe aux participants d'apporter leur propre matériel, y compris des chariots de manutention ou des diables, une tente (y compris des poids de lestage), des tables, des étals, des appareils d'éclairage et des chaises, s'ils le souhaitent. **Remarque** : des tentes de 10 pi sur 10 pi (sans parois latérales ni poids) et/ou des tables de 6 pi sont disponibles, jusqu'à épuisement des stocks durant le processus de demande, selon le principe du premier arrivé, premier servi, moyennant des frais de location supplémentaires. **VOIR L'ANNEXE A.**
- Les participants doivent se préparer en cas de pluie. Vous trouverez à **L'ANNEXE A** des conseils sur ce vous pouvez faire pour vous préparer.
- Les participants doivent installer leurs présentoirs et leur équipement dans les limites de l'emplacement (10 pi sur 10 pi) qu'ils ont loué. Ils ne doivent pas empiéter sur l'emplacement des participants voisins.
- Les participants doivent enlever TOUS les présentoirs, installations et déchets de l'emplacement qu'ils ont loué. Ils ne doivent rien laisser sur place. Des poubelles et des conteneurs de recyclage seront mis à la disposition des clients sur le site du marché. **VOIR L'ANNEXE A** à propos de l'élimination des ordures des participants.
- Les marchands de denrées alimentaires DOIVENT utiliser les conteneurs mis à leur disposition pour les eaux grises et les graisses. IL N'Y A PAS d'exception à cette règle. **VOIR L'ANNEXE A.**
- Les participants ne peuvent pas commencer à démonter leurs installations avant 21 h (sauf autorisation préalable), et le site du marché doit être libéré avant 22 h.
- Veuillez indiquer dans votre demande si vous avez besoin d'une alimentation électrique et, le cas échéant, la puissance requise; vous serez ainsi installé le plus près possible d'une prise électrique. Les participants qui ont besoin d'une alimentation électrique doivent apporter leurs propres rallonges et limiteurs de surtension. **VOIR L'ANNEXE A** concernant les critères relatifs à ce qui est acceptable.
- Les participants doivent éclairer leur emplacement. (**Remarque** : le soleil se couche vers 20 h 30 à la mi-août.) **VOIR L'ANNEXE A.**
- Les participants doivent obtenir l'ensemble des permis, des licences et des autorisations nécessaires pour leur stand, s'il y a lieu.
- **Les participants doivent suivre les directives de Santé publique du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne la COVID-19.**
- Les marchands de denrées alimentaires doivent respecter les règlements du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick et fournir la preuve qu'ils détiennent le permis requis avant d'être autorisés à installer leur matériel. **VOIR L'ANNEXE A** pour les coordonnées.
- Les marchands de cidre, d'hydromel ou de vin doivent respecter les règlements en vigueur d'Alcool NB Liquor ET du ministère de la Justice et de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick et fournir la preuve qu'ils détiennent la licence requise avant d'être autorisés à installer leur matériel. **VOIR L'ANNEXE A** pour les coordonnées.

CE QUI N'EST PAS AUTORISÉ

- Les marchands ne peuvent pas être associés à un établissement d'une chaîne commerciale nationale ou franchisée.
- La vente d'articles produits en série n'est pas autorisée (sans exemption préalable).
- La vente de matériel illicite (y compris de produits protégés par le droit d'auteur ou de produits de contrefaçon) n'est pas autorisée.
- Il est interdit de fumer ou de vapoter sur le site.
- Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés sur le site.
- Aucun participant n'aura de son (avec ou sans amplification) sans l'autorisation préalable du gestionnaire du marché en soirée de la garnison. Cette autorisation sera accordée en tenant compte des divertissements prévus et des autres participants souhaitant avoir du son. Le personnel du marché en soirée pourra demander aux participants de baisser ou de couper complètement le son.
- Il est interdit de vendre des bouteilles d'eau en plastique.

INSTALLATION ET STATIONNEMENT

- Nous encourageons les participants à garer leur véhicule avant 15 h à proximité des lieux pour décharger les articles et les transporter jusqu'à leur emplacement avec un chariot. Après 17 h, le stationnement devant les parcomètres sera gratuit. Vous trouverez ici la liste des stationnements : <https://www.fredericton.ca/fr/routes-et-stationnement/stationnement> (n'oubliez pas que le stationnement de la place des Officiers qui figure sur la liste est fermé pendant les heures du marché).
- Les participants qui **devront** se rendre jusqu'à leur emplacement en voiture pourront conduire leur véhicule dans la rue entre 15 h et 16 h pour l'installation. Tous les véhicules devront quitter le site du marché au plus tard à 16 h. Vous aurez accès au site du marché en voiture à la barrière en place à l'angle des rues Carleton et Queen et on vous demandera de rouler très lentement. Vous devez décharger votre matériel et déplacer votre véhicule à l'extérieur de la rue Carleton avant de vous installer, car la rue devient encombrée.
- Dans des situations particulières, les participants auront l'autorisation de laisser leur véhicule sur la rue Carleton pendant la durée du marché, par exemple les producteurs agricoles qui vendent leurs produits dans leur camion.

DÉMONTAGE ET DÉPART

- Les participants ne peuvent pas commencer à démonter leurs installations avant 21 h (*sauf autorisation préalable*), et le site du marché doit être libéré avant 22 h.
- Nous encourageons les participants à transporter les articles à l'aide d'un chariot manuel de leur emplacement à leur véhicule garé ailleurs.
- Les participants qui **doivent** accéder à leur emplacement en voiture seront autorisés à le faire après 21 h 15, une fois que les piétons seront partis et qu'ils pourront le faire en toute sécurité. NE demandez à personne de se présenter à l'entrée du marché à bord d'un véhicule avant 21 h 15 – l'accès sera interdit.
- On conseille aux automobilistes de rouler au ralenti une fois qu'ils ont eu l'autorisation de pénétrer dans le marché pour démonter leurs installations.
- Nous demandons aux participants qui pourront, à titre exceptionnel, garder leur véhicule sur la rue Carleton pendant les heures d'ouverture du marché d'attendre jusqu'à 21 h 15 pour quitter les lieux et de rouler au ralenti.

BONNE CONDUITE DES PARTICIPANTS

L'activité peut être intense le jour du marché en soirée de la garnison, particulièrement lorsque les participants s'installent. L'organisation du marché en soirée de la garnison exige énormément de temps et d'effectifs. Nous demandons donc aux participants d'être coopératifs et respectueux à l'égard des employés du marché en soirée de la garnison et des autres participants. Les participants doivent être à l'heure pour s'installer et enlever rapidement leur véhicule ou leurs chariots du site du marché avant 16 h. Aucune violence ni verbale ni physique ne sera tolérée, et les contrevenants devront quitter immédiatement le site et ne seront pas autorisés à revenir au marché en soirée de la garnison.

EN CAS DE PLUIE

Le marché en soirée de la garnison aura lieu beau temps, mauvais temps. **VOIR L'ANNEXE A.**

SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

Étant donné que de nombreuses personnes se rassembleront pour déguster des boissons et des mets délicieux, les déchets poseront toujours un problème. Nous demandons donc à tous les participants de s'assurer que les emballages de leurs aliments, boissons et autres produits sont recyclables, biodégradables ou réutilisables, dans la mesure du possible. Nous vous prions de prendre cette directive au sérieux, qui pourrait devenir sous peu une exigence opérationnelle.

NOUVEAU : La vente et la distribution de bouteilles d'eau en plastique à usage unique seront interdites au marché en soirée de la garnison. Une campagne sera menée auprès des clients pour leur demander d'apporter leurs bouteilles réutilisables et de les remplir à la remorque d'eau potable de la Ville.

ÉVALUATIONS APRÈS LE MARCHÉ

Nous voulons que les participants vivent une expérience agréable. À cette fin, nous leur demanderons de remplir un formulaire d'évaluation après la clôture du marché en soirée. Grâce à ce formulaire, Tourisme Fredericton aura une idée des réussites et des difficultés que les participants ont connues au marché en soirée de la garnison et des conséquences que ces dernières ont sur eux. Ces renseignements seront utilisés pour analyser le marché en soirée de la garnison et trouver des façons d'en améliorer le déroulement. Les formulaires seront envoyés par courriel aux participants à la fin de la saison du marché. Si, à un moment donné, vous avez des commentaires ou des questions, n'attendez pas la fin de la saison. Vous pouvez vous adresser à la direction du marché. Voir ci-dessous les coordonnées de la personne à contacter.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Le marché en soirée de la garnison, Tourisme Fredericton, la Ville de Fredericton ou le personnel ne sont pas responsables de la perte, de la détérioration ou du vol des biens des participants.

Tourisme Fredericton peut, en tout temps et à son entière discrétion, modifier les modalités et conditions, au besoin, avec ou sans préavis.

Merci d'avoir lu l'information jusqu'à la fin!

GarrisonNightMarket@fredericton.ca

506-470-4701



ANNEXE A du formulaire de demande 2021 (2 pages)

PRODUITS ÉLECTRIQUES :

Les produits électriques qui ne répondent pas aux exigences canadiennes de sécurité électrique peuvent être dangereux. L'utilisation de produits électriques qui ne portent pas une marque de certification, comme CSA, cUL ou cETL, ne sera pas autorisée au marché en soirée de la garnison. Nous nous réservons le droit de débrancher les produits électriques dangereux et d'en restreindre l'usage. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la page sur la sécurité des produits électriques du gouvernement du Canada <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-domicile/produits-electriques.html> et rechercher ces étiquettes sur les cordons électriques à usage extérieur :



Le marché en soirée de la garnison se passe en plein air et il aura lieu beau temps, mauvais temps. Par conséquent, toutes les rallonges électriques doivent être conçues pour l'extérieur. Cette restriction est appliquée pour votre bien, car elle permet d'écartier des dangers potentiellement mortels. Avant d'utiliser une rallonge, inspectez-la toujours pour vous assurer qu'elle n'est pas endommagée.

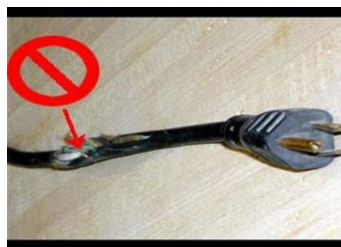
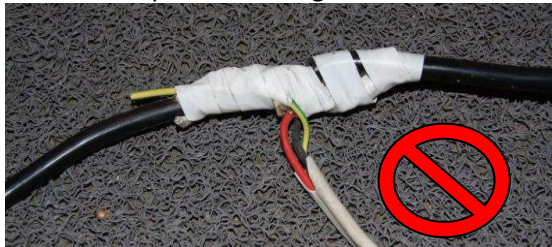
Rallonge électrique pour l'intérieur (usage impropre à l'extérieur) :



Rallonge électrique approuvée pour l'extérieur :



Autres exemples de rallonges non sécuritaires :



Tous les participants qui auront besoin d'électricité doivent apporter leurs propres rallonges électriques (**longueur recommandée de 50 pi**). L'alimentation en électricité est payante. Les rallonges électriques NE sont PAS fournies.

Veuillez noter que l'alimentation en électricité ne sera disponible qu'après 15 h et qu'elle sera interrompue à 21 h 30.

ÉCLAIRAGE DE L'EMPLACEMENT DES PARTICIPANTS

Pour éclairer un stand, il n'est pas toujours nécessaire d'être branché au secteur. Il existe d'autres solutions, comme les guirlandes de lumières qui fonctionnent à l'énergie solaire ou à piles. Le prix des dispositifs d'éclairage fonctionnant avec d'autres types d'énergie est peut-être comparable à celui des guirlandes de lumières classiques, mais vous n'aurez pas à payer de frais d'électricité. L'électricité et les dispositifs d'éclairage pourraient vous coûter beaucoup plus cher que des lumières qui fonctionnent à l'énergie solaire ou à piles.

LOCATION DE TENTES ET DE TABLES

Les participants qui loueront des tables ou des tentes pourront aller les chercher dans le cabanon situé à côté du Corps de la garde à la place des Casernes. Vous devez payer les frais de location à l'avance. Pour que vous puissiez emporter ces articles, le personnel du marché vous demandera votre nom ou numéro de participant et une signature, et il cochera les articles comme étant retournés dès vous les rapporterez à la fin de la soirée (avant 22 h).

LESTAGE DES TENTES

Le marché en soirée de la garnison est une expérience en plein air pendant laquelle les conditions météorologiques sont susceptibles de varier. Le lestage de la tente relève de la responsabilité exclusive du participant (que ce soit sa propre tente ou une tente de location du marché en soirée de la garnison). Les participants n'ayant pas tous un emplacement gazonné, il n'est donc pas toujours possible de faire tenir la tente en plantant des piquets dans le sol. Rien de tel à la place de piquets que des poids de lestage placés à chaque pied; il peut s'agir d'haltères ou de gros bidons d'eau (qui peuvent être remplis une fois au marché). Un excellent article expliquant comment stabiliser une tente dans une rue peut être consulté ici : <https://www.wikihow.com/Hold-Down-a-Canopy-Tent-on-Concrete> (en anglais seulement). Le personnel du marché en soirée de la garnison a le pouvoir d'interdire à un participant de s'installer s'il n'a pas les poids appropriés pour sa tente et qu'il vente.

ACCÈS À UN POINT D'EAU

Les participants qui ont besoin d'avoir accès à un point d'eau peuvent obtenir une clé auprès du personnel du marché en soirée de la garnison en fournissant leur nom ou numéro de participant et une signature. Ils pourront alors avoir accès aux éviers situés à l'arrière de l'édifice de Tourisme Fredericton, au 11, rue Carleton. Ils doivent rendre la clé dès qu'ils ont fini de prendre de l'eau et avant 21 h au bureau du marché en soirée.

ENLÈVEMENT DES ORDURES

Des poubelles et des conteneurs de recyclage seront mis à la disposition des clients sur le site du marché. Deux bennes à ordures à l'usage des participants au marché en soirée de la garnison sont situées à l'extrémité nord du Musée de la région de Fredericton. **N'utilisez pas d'autres bennes à ordures.** Il se peut que ceux qui laissent des déchets soient exclus du marché.

ÉLIMINATION DES EAUX GRISES ET DES GRAISSES

Tous les marchands de denrées alimentaires sont tenus de jeter les graisses et les eaux grises dans le bac à graisse se trouvant derrière le conteneur d'expédition près de la passerelle. AUCUN déversement n'est permis sur le sol ou dans un regard d'égout, un égout ou un évier; les eaux grises et les graisses doivent être jetées dans le conteneur approuvé fourni par la Ville de Fredericton. Les participants surpris en train de jeter leurs déchets sur le sol, dans un égout ou dans un évier ne pourront plus participer au marché en soirée de la garnison ou à des événements organisés sur des terrains municipaux.

PERMIS DE MARCHANDS DE DENRÉES ALIMENTAIRES

Les marchands de denrées alimentaires doivent respecter les règlements du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick et fournir la preuve qu'ils détiennent le permis requis avant d'être autorisés à installer leur matériel.

- Communiquez avec le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick : Emily.Smith2@gnb.ca.

LICENCE D'ALCOOL

Les marchands de cidre, d'hydromel ou de vin doivent respecter les règlements en vigueur d'Alcool NB Liquor ET du ministère de la Justice et de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick et fournir la preuve qu'ils détiennent la licence requise avant d'être autorisés à installer leur matériel.

- Communiquez avec Alcool NB Liquor : lauren.arnold@anbl.com
- Communiquez avec le ministère de la Justice et de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick : dps-msp.information@gnb.ca ou 453-7472.

EN CAS DE PLUIE

Le marché en soirée de la garnison aura lieu beau temps, mauvais temps. Soyez donc prêts à affronter la pluie. Voici quelques façons de composer avec des averses intermittentes : apportez des bâches (le plastique transparent permet aux clients de toujours voir ce que vous vendez), ajoutez des parois latérales à votre tente, ayez en réserve de grands bacs en plastique pour y mettre vos marchandises et les garder au sec.

ANNEXE B du formulaire de demande 2021
(3 pages)

Demande en vue d'être pris en considération par Tourisme Fredericton
Liste d'exploitants de camions-restaurants/remorques

INTRODUCTION

La Ville de Fredericton sollicite les déclarations d'intérêt de marchands qualifiés pour fournir des services de camions-restaurants/remorques lors d'événements spéciaux organisés par Tourisme Fredericton.

En soumettant une demande pour que votre nom figure sur la liste des marchands, vous déclarez votre intérêt et vous vous assurez que votre entreprise est connue de la Division du développement économique, du tourisme et des événements de la Ville de Fredericton qui s'occupe des événements organisés par la Ville. Le fait d'être inscrit sur la liste ne garantit pas que vous serez embauché. La préférence sera accordée en fonction du type d'événement et des critères suivants :

1. Produits locaux
2. Thèmes locaux
3. Cuisine créative
4. Diversité ethnique
5. Offre adaptée à la nature de l'événement
6. Utilisation d'assiettes, de pailles et d'ustensiles inoffensifs non plastiques.

Tous les exploitants de camions-restaurants qui souhaitent que leur nom figure sur la liste des marchands doivent avoir :

- tous les permis et toutes les licences qui sont exigés par le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick et pouvoir en fournir la preuve avant l'installation du matériel;
- une assurance de responsabilité civile de deux millions de dollars (2 000 000 \$) désignant la Ville de Fredericton comme assurée additionnelle; un certificat d'assurance doit être fourni avant l'événement.

S'il est choisi, le marchand sera tenu de verser des frais pour participer aux événements gérés ou organisés par Tourisme Fredericton. Le nombre de camions-restaurants ou de remorques et les frais de participation seront déterminés selon le type d'événement et la participation prévue.

En ce qui concerne plus particulièrement le marché en soirée de la garnison :

Les exploitants de camions-restaurants participeront à tour de rôle pour assurer la diversité culinaire. Remarque : Les marchands qui souhaitent s'installer au marché en soirée de la garnison devront soumettre une demande distincte, *en plus d'être des marchands autorisés préqualifiés ayant effectué la présente démarche.*

La Ville a le droit d'ajouter ou de retirer un marchand dans l'intérêt supérieur du marché en soirée de la garnison ou en raison d'un programme ou d'un événement spécial. Le rendement antérieur et la facilité de travailler avec le personnel de la Ville seront pris en compte au moment de sélectionner des marchands pour les événements.

Lors d'événements organisés par Tourisme Fredericton, la Ville de Fredericton fournira aux marchands :

- des sacs et des bacs de déchets et de recyclage (une benne à ordures pour mettre les sacs pendant et après l'événement);
- des clôtures et des barrières au besoin;
- l'accès aux toilettes pour le nombre de participants prévu;
- des sacs pour les résidus de graisse.

Les marchands doivent se conformer aux règles suivantes; en cas de non-respect, leur nom pourrait être rayé de la liste des marchands :

1. Enlever les sacs de déchets et de recyclage pendant et après l'événement pour garder le site sans déchets.
2. Ne pas offrir de bouteilles d'eau à usage unique.
3. Se débarrasser de l'huile ou des eaux grises de façon acceptable (aucun déversement sur le sol; ces substances doivent être remises dans des contenants approuvés fournis par la Ville de Fredericton).
4. Se conformer aux heures établies par l'organisateur de l'événement.
5. Être fiable : pouvoir fournir les services lorsqu'ils sont requis.

ÉVALUATION

Après les avoir reçues, la Ville de Fredericton effectuera un examen des demandes pour vérifier les renseignements qui y sont contenus et ajouter des noms à sa liste de marchands préqualifiés approuvés. **Dans leur déclaration d'intérêt, il incombe aux marchands de fournir par écrit tous les renseignements nécessaires exigés par le comité d'examen pour évaluer correctement chaque demande.** Pendant l'évaluation, la Ville de Fredericton se réserve le droit de consulter les marchands pour obtenir de plus amples renseignements sur leur système, leurs qualifications, etc. La Ville prendra la décision définitive quant à l'acceptabilité de l'offre et aux qualifications des marchands et déterminera si leur nom figurera sur sa liste de marchands préqualifiés approuvés. La Ville de Fredericton ne garantit pas que l'un ou l'autre des marchands ayant soumis une déclaration d'intérêt sera ajouté à sa liste de marchands préqualifiés approuvés et sera invité à offrir ses services. La Ville de Fredericton se réserve le droit, en tout temps, de modifier ce processus ou d'y mettre fin, et de ne rien attribuer.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Toutes les questions relatives à la déclaration d'intérêt doivent être envoyées à April Thorne (téléphone : 506-470-4701; courriel : april.thorne@fredericton.ca).

DEMANDE

Nom de l'entreprise : _____

Décrivez le type d'aliments qui peuvent être offerts :

Expliquez comment vous pouvez satisfaire aux critères relatifs aux produits locaux, aux thèmes locaux, à la cuisine créative ou à la diversité ethnique :

Décrivez le matériel utilisé pour emballer ou servir vos produits (contenants pour emporter, assiettes, ustensiles, pailles, etc.).

Veuillez annexer aussi une photo de la cantine mobile à votre demande : _____

Cochez le cercle si vous pouvez satisfaire, après avoir été choisi, aux exigences suivantes :

- être titulaire de tous les permis et de toutes les licences qui sont exigés par le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick et pouvoir en fournir la preuve avant l'installation du matériel;



Formulaire de demande de participation 2021

(3 pages)

Remarque : En présentant cette demande, vous acceptez toutes les modalités et conditions énoncées dans le document intitulé Renseignements sur la demande et dans les annexes A et B qui accompagnent le présent formulaire de demande. Si un participant enfreint l'une ou l'autre de ces modalités et conditions, Tourisme Fredericton se réserve le droit de l'empêcher de participer dans l'avenir au marché en soirée de la garnison. Cette décision relève en dernier ressort du gestionnaire du marché en soirée de Tourisme Fredericton.

Nom de l'entreprise : _____

Type de participant :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Artiste/créateur/artisan | <input type="checkbox"/> Producteur agricole |
| <input type="checkbox"/> Importateur international de produits faits à la main | <input type="checkbox"/> Aliments (une licence de marché est obligatoire) |
| <input type="checkbox"/> Boissons alcoolisées/microbrasserie | <input type="checkbox"/> Camion-restaurant/remorque FOURNIR le numéro de permis de cantine mobile : _____ |
| <input type="checkbox"/> Boissons non alcoolisées | Taille de la cantine mobile : _____ |
| <input type="checkbox"/> Attraction touristique locale | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |
| <input type="checkbox"/> Organisme sans but lucratif | |

Dites-nous précisément ce que vous voulez vendre ou faire :

Veillez joindre des photos à votre demande.

Votre nom : _____

Courriel : _____

Numéros de téléphone (cellulaire, jour, soir) : _____

Adresse (adresse municipale, ville, province, code postal) : _____

Êtes-vous un jeune entrepreneur (moins de 25 ans ou étudiants à temps plein)? Veuillez encercler : Oui ou Non.

*Une preuve d'identité (photocopie) est exigée pour obtenir le rabais.

Avez-vous déjà participé au marché en soirée de la garnison? Veuillez encercler Oui ou Non.

Participez-vous à d'autres marchés ou festivals? Si oui, lesquels?

Avez-vous besoin d'avoir accès à une source d'alimentation en eau? Veuillez encercler Oui ou Non.

Avez-vous besoin d'une source d'alimentation électrique? Veuillez encercler Oui ou Non.

Vous devez nous faire part de toutes vos exigences, sans quoi nous ne serons peut-être pas en mesure de vous alimenter en électricité.

Veillez indiquer exactement les appareils que vous alimentez à l'électricité et le nombre de prises de 120 volts dont vous aurez besoin. C'est un impératif. Nous ne serons pas en mesure de vous attribuer un bon emplacement ou de répondre à la dernière minute à vos besoins supplémentaires en électricité. **VOIR L'ANNEXE A.**

Alimentation en électricité des camions-restaurants et remorques :

Si vous avez besoin de prises électriques spéciales, veuillez l'indiquer ici. Joindre une photo serait très utile. **VOIR L'ANNEXE A.**

Souhaitez-vous louer une table de 6 pi, si ce type de table est disponible? Veuillez encercler Oui ou Non.

Si une table est disponible, vous en serez avisé dès l'approbation de votre demande.

Souhaitez-vous louer une tente de 10 pi sur 10 pi, si ce type de tente est disponible? (Les parois latérales et les poids de lestage NE sont PAS fournis.) Veuillez encercler* Oui ou Non.

*On vous recommande vivement d'apporter vos propres poids de lestage pour la tente. **VOIR L'ANNEXE A.**

Si une tente est disponible, vous en serez avisé dès l'approbation de votre demande.

Y a-t-il autre chose que vous souhaitez ajouter? : _____

Veillez indiquer l'adresse de votre site Web ou vos adresses de médias sociaux pour faire connaître davantage votre entreprise :

Quand souhaitez-vous participer au marché*? Veuillez prendre note que les requérants de la première série doivent participer à au moins sept marchés.

<input type="checkbox"/>	24 juin 2021	<input type="checkbox"/>	5 août 2021
<input type="checkbox"/>	30 juin 2021*	<input type="checkbox"/>	12 août 2021
<input type="checkbox"/>	8 juillet 2021	<input type="checkbox"/>	19 août 2021
<input type="checkbox"/>	15 juillet 2021	<input type="checkbox"/>	26 août 2021
<input type="checkbox"/>	22 juillet 2021	<input type="checkbox"/>	2 septembre 2021
<input type="checkbox"/>	29 juillet 2021	<input type="checkbox"/>	9 septembre 2021

* Le marché sera ouvert le mercredi 30 juin au lieu du jeudi 1^{er} juillet.

DATE LIMITE POUR PRÉSENTER LES DEMANDES

Camions-restaurants et remorques : La date limite pour présenter une demande est le **vendredi 30 avril 2021**. Une fois la demande approuvée, le paiement devra être effectué au plus tard le vendredi 28 mai 2021. Veuillez annexer aussi une photo de la cantine mobile à votre demande.

Tables pour la vente de nourriture : La date limite pour présenter une demande est le **vendredi 30 avril 2021**. Ces tables sont destinées aux participants qui vendent des aliments préparés et servis pendant le marché. Sont exclus de cette catégorie les boissons et les aliments déjà préparés ou emballés, comme les pâtisseries, les produits marinés, les boissons embouteillées ou « la vente au détail d'aliments et de boissons ». Une fois la demande approuvée, le paiement devra être effectué au plus tard le vendredi 28 mai 2021.

Tous les autres participants : La date limite pour la réception de la première série de demandes est le **vendredi 7 mai 2021**. Une fois la demande approuvée, le paiement devra être effectué au plus tard le vendredi 4 juin 2021.

S'il y a encore de la place après la première série de demandes, il est possible que nous en acceptions d'autres. Ce n'est pas garanti.

Les participants de la première série sont tenus de faire une demande pour un minimum de six semaines et, si elle est approuvée, de payer pour cette période. Tourisme Fredericton fixera le nombre de semaines pour les camions-restaurants et les remorques. Il se peut qu'une deuxième série de demandes pour au moins une semaine soit prise en considération, s'il reste des emplacements disponibles.

Deux participants au maximum peuvent partager un (1) emplacement type de 10 pi sur 10 pi, sous réserve de l'autorisation préalable du gestionnaire du marché en soirée. Des emplacements collectifs peuvent être envisagés au cas par cas, à la discrétion du gestionnaire du marché en soirée de la garnison.

FRAIS DES PARTICIPANTS

- 30 \$ par semaine (minimum de seize semaines) par emplacement type de 10 pi sur 10 pi pour la première série de demandes présentées par les participants de l'industrie de la vente au détail et des aliments et boissons.
- 60 \$ par semaine (minimum de seize semaines) par emplacement type de 10 pi sur 10 pi pour les participants utilisant une table pour la vente de nourriture (plutôt qu'un véhicule). **L'électricité est incluse.**
- 150 \$ par semaine pour un emplacement de dimension appropriée pour un camion-restaurant/une remorque. **L'électricité est incluse.**

Rabais pour les jeunes entrepreneurs* (**personnes de moins de 25 ans ou étudiants à temps plein; une photocopie d'une pièce d'identité est exigée lors de la présentation d'une demande**) :

- 25 \$ par semaine pour les particuliers par emplacement type de 10 pi sur 10 pi.
- 50 \$ par semaine par emplacement type de 10 pi sur 10 pi pour les participants utilisant une table pour la vente de nourriture (plutôt qu'un véhicule). **L'électricité est incluse.**
- 125 \$ par semaine pour un emplacement de dimension appropriée pour un camion-restaurant/une remorque. **L'électricité est incluse.**

*Les emplacements collectifs ne sont pas admissibles au tarif offert aux jeunes entrepreneurs.

Rabais pour les organismes sans but lucratif :

- 20 \$ par semaine.
- Ces organismes peuvent présenter une demande pour une ou deux semaines.

Rabais pour plusieurs emplacements types de 10 pi sur 10 pi :

- Un rabais de 5 \$ s'appliquera pour chaque emplacement type de 10 pi sur 10 pi supplémentaire réservé par le même participant. Deux emplacements types pour le même participant = 55 \$ par semaine.

Autres services (**VOIR L'ANNEXE A**) :

- 5 \$ par semaine, par prise de courant double de 120 volts (les participants doivent éclairer leur emplacement). Vous devez nous faire part de toutes vos exigences, sans quoi nous ne serons peut-être pas en mesure de vous alimenter en électricité.
- 5 \$ par semaine pour une table de 6 pi (selon le principe du premier arrivé, premier servi, jusqu'à épuisement des stocks)
- 10 \$ par semaine pour une tente avec auvent de 10 pi sur 10 pi, sans parois latérales ni poids de lestage (principe du premier arrivé, premier servi, jusqu'à épuisement des stocks)

Envoyez les demandes par la poste ou déposez-les en personne à l'adresse suivante :

Tourisme Fredericton
371, rue Queen
Suite 101
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 3T1

Par courrier électronique : GarrisonNightMarket@fredericton.ca

Si vous avez des questions, envoyez-les par courriel à GarrisonNightMarket@fredericton.ca ou appelez au 506-470-4701.